

ARRETE N° 367-2013/DRH

**PORTANT OUVERTURE DE LA
SELECTION PROFESSIONNELLE
POUR LE GRADE D'INGENIEUR****Le Président de la Communauté du Centre de la Martinique ;**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs,
- Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (notamment les articles 10 à 14),
- Vu l'arrêté du Centre de Gestion n°2013-035 du 6 mai 2013, désignant Monsieur Jean GUILLAUME comme personnalité qualifiée et Président de la Commission d'Evaluation Professionnelle,
- Vu l'avis favorable des membres du CTP en date du 28 mars 2013,
- Vu la délibération fixant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

ARRETE**Article 1 : Ouverture de la sélection professionnelle :**

Une sélection professionnelle pour le recrutement dans le grade d'Ingénieur est ouverte au titre de l'année 2013.

Le plan pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire fixe à 4 le nombre d'emplois ouverts au grade d'Ingénieur

Article 2 : Date et lieu de la sélection professionnelle :

L'entretien de la sélection professionnelle aura lieu le 25 juin 2013 au siège de la CACEM, Immeuble Cascade III, place François Mitterrand 97200 Fort de France. La durée de cette épreuve est fixée à 30 minutes dont 10 mn d'exposé du candidat pour les agents de catégorie A.

Les candidats seront convoqués par courrier leur précisant leur horaire de passage.



Article 3 : Conditions d'inscription et d'admission à se présenter à la sélection professionnelle :

Le Président procède à l'examen des dossiers d'inscriptions et convoque les agents dont la candidature est déclarée recevable.

Article 4 : Dossier de candidature :

Le dossier du candidat comporte :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- tout élément complémentaire permettant à la Commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat (titres, diplômes, attestation de stage, formation, travaux,...).

Ce dossier est à retirer :

- sur place auprès du service Emploi et Compétence.
- sur Internet : www.cacem.org

Ce dossier est à retourner dûment complété au service Emploi & Compétences au plus tard le 7 juin 2013, dernier délai.

Article 5 : Composition de la Commission de sélection professionnelle :

- **Mme Claudie VETRO**, Conseiller communautaire, désignée par le Président de la CACEM,
- **Monsieur Jean GUILLAUME**, personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG, pour présider la commission.
- **Monsieur Charles OREL**, Ingénieur en chef de classe normale, Directeur des Infrastructures

Article 6 : Liste des candidats aptes à être intégrés :

À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade d'Ingénieur territorial, la Commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La CACEM procédera à l'affichage de cette liste dans ses locaux et la publiera également sur son site internet.

Article 7 : Exécution du présent arrêté :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion
- au Comptable de la collectivité

A Fort de France, le 16 MAI 2013

Le Président,

Pierre SAMOT

Le Président,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié, le :

Signature de l'agent :

Ministère Les Cascades III - Place François Mitterrand - BP 407 - 97204 FORT DE FRANCE cedex
Tél. : 0596 75 82 72 - Fax : 0596 75 87 06 - Mail : infos@cacem-mq.com



site : www.cacem.org

